

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°42/2023
28 septembre 2023

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de ForFarmers Belgium par Arvesta

Le 28 septembre 2023, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition de ForFarmers Belgium par Arvesta.

La concentration a été notifiée le 13 septembre 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Arvesta est une filiale de "Maatschappij voor Roerend Bezit van de Boerenbond". Arvesta possède elle-même plusieurs filiales, principalement actives dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture en Belgique, aux Pays-Bas, en France et en Allemagne. Les différentes filiales du groupe Arvesta s'adressent tant aux agriculteurs et horticulteurs professionnels qu'aux particuliers ainsi qu'aux éleveurs de bétail, aux jardiniers ou aux boulangers particuliers.

ForFarmers Belgium est une filiale de ForFarmers (Pays-Bas), une entreprise internationale active dans le secteur agricole. ForFarmers est principalement active dans la production et la vente de solutions alimentaires pour l'élevage et se concentre sur le "*total feed business*". Plus précisément, ForFarmers Belgium est active dans la production et la vente d'aliments composés, la vente d'aliments simples, l'élevage et la vente d'animaux reproducteurs, la production et la vente d'engrais, d'additifs pour l'ensilage, de semences de maïs et de semences pour les cultures fourragères.

Dans sa décision du 28 septembre 2023, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'objections.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).